



CERCLE NAUTIQUE CHALONNAIS

www.cnchalon.fr

Rue d'Amsterdam – 71100 Chalon sur Saône

☎ 03.85.41.58.95

secretariat.club@cnchalon.frchalonnatation@cnchalon.fr

RESERVE AU CNC

N°d'IUF

--	--	--	--	--	--	--

Carte délivrée

DECOUVERTE AQUATIQUE
ECOLE DE NATATION
2024/2025

Nom de l'enfant : Prénom : Sexe : F / M
 Date de naissance : / / Lieu de naissance : Nationalité :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Nom et prénom mère : Nom et prénom père :
 Téléphone mère : Téléphone père :
 Email : (en lettres majuscules)

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné :
 exerçant l'autorité parentale sur (nom et prénom) :
 certifie sur l'honneur que
 toutes les questions du QS Sport Mineurs Annexe II-23 du
 Code du Sport donnent lieu à une réponse négative et que
 l'état de santé de l'enfant ne justifie pas d'un examen médical
 préalable à l'activité réalisé par un médecin.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné autorise :
 Mon enfant à participer aux activités prévues par le CN
 Chalon
 Le CN Chalon à prendre, en cas d'urgence, toutes les
 dispositions permettant la mise en place de traitement
 médicaux ou chirurgicaux, entrée et sortie d'hôpital

LA LICENCE

En adhérant au Cercle Nautique Chalonnais, votre enfant souscrit une
 licence auprès de la Fédération Française de Natation.

L'ASSURANCE

La licence intègre de façon automatique :
 • Une assurance responsabilité civile
 • Une assurance dommages corporels, « garantie de base », à laquelle
 vous pouvez renoncer à votre demande expresse.
 Ces garanties sont l'objet d'un contrat entre l'assureur MAIF et la
 Fédération Française de Natation.
 Concernant la garantie dommages corporels, si vous souhaitez souscrire
 un contrat vous apportant des garanties complémentaires, et une
 meilleure prise en charge, la Fédération Française de Natation sera à
 même de vous faire des propositions d'options complémentaires.
 Les conditions de ces garanties sont consultables au local du club à votre
 demande, à compter du 15 septembre, date de prise d'effet du contrat.
*Information réalisée dans le cadre des obligations des associations en
 matière d'information et de conseils aux adhérents.*

DROIT D'IMAGE

Je soussigné, représentant légal ne m'oppose pas formellement à ce que
 le CERCLE NAUTIQUE CHALONNAIS utilise sans droit les images sur
 lesquelles, moi ou mon enfant apparaîtrait, aux fins de promouvoir les
 activités, ou la notoriété de l'association sur les publications papier ou
 informatiques qu'il est appelé à émettre.

CONDITIONS DE DEROULEMENT DE LA SAISON

Le CERCLE NAUTIQUE CHALONNAIS est signataire d'une Convention
 d'utilisation de l'Espace Nautique avec la Communauté d'Agglomération
 Grand Chalon. Ses membres sont tenus de respecter le règlement
 affiché de l'Espace Nautique (règles d'accès parents à consulter).
 Les activités des membres s'exercent dans le cadre des périodes et
 créneaux horaires définis à Convention. Ces horaires correspondent aux
 horaires distribués par le Cercle Nautique Chalonnais.
 La période d'ouverture des activités des groupes loisirs et
 apprentissage du CERCLE NAUTIQUE CHALONNAIS est
 approximativement du 15 septembre au 31 mai, date d'ouverture de
 l'Espace Nautique aux horaires d'été.
 Aux périodes de vacances scolaires, les cours sont arrêtés.
 Les cours sont annulés pour les raisons suivantes :
 • Jours fériés
 • Fermetures de l'Espace Nautique
 • Organisation de compétitions

BASSINS ET ESPACE BIEN ÊTRE

Les installations de l'Espace Nautique du Grand Chalon ne sont pas
 accessibles aux adhérents, (ni aux parents) avant ou après l'activité
 pour laquelle les enfants ont accédé aux bassins.

DESISTEMENT

L'adhésion est conclue pour la saison 2024/2025 et ne fait l'objet d'aucun remboursement individuel.

Chalon sur Saône, le / / Nom, prénom :
 Signature :

La signature vaut acceptation du règlement intérieur du club consultable sur www.cnchalon.fr



APPRENTISSAGE - DECOUVERTE AQUATIQUE – 1 SEANCE/SEMAINE

Années d'âge	Objectif	Mercredi	Mercredi	Mercredi	Mercredi	Mercredi	Mercredi	Vendredi	Samedi
2019/2020	Familiarisation	Groupe n° 1	Groupe n° 2	Groupe n° 3	Groupe n° 4	Groupe n° 5	Groupe n° 6	Groupe n° 7	Groupe n° 8
		<input type="checkbox"/> 09h15/10h00	<input type="checkbox"/> 10h15/11h00	<input type="checkbox"/> 11h15/12h00	<input type="checkbox"/> 12h15/13h00	<input type="checkbox"/> 17h15/18h00	<input type="checkbox"/> 18h15/19h00	<input type="checkbox"/> 19h15/20h00	<input type="checkbox"/> 13h05/13h50

APPRENTISSAGE - 1 SEANCE/SEMAINE

Né entre 2012 et 2018	Niveaux	Choix	Jours	Horaires	
	Bélougas	1	<input type="checkbox"/>	Lundi	18h15/19h00
		2	<input type="checkbox"/>	Mardi	18h15/19h00
		3	<input type="checkbox"/>	Mercredi	08h30/09h15
		4	<input type="checkbox"/>	Mercredi	09h15/10h00
		5	<input type="checkbox"/>	Mercredi	10h15/11h00
		6	<input type="checkbox"/>	Mercredi	12h15/13h00
		7	<input type="checkbox"/>	Mercredi	15h15/16h00
		8	<input type="checkbox"/>	Samedi	10h00/10h45
	Dauphins	9	<input type="checkbox"/>	Samedi	11h30/12h15
		1	<input type="checkbox"/>	Mardi	17h30/18h15
		2	<input type="checkbox"/>	Mercredi	08h30/09h15
		3	<input type="checkbox"/>	Mercredi	09h15/10h00
		4	<input type="checkbox"/>	Mercredi	11h15/12h00
		5	<input type="checkbox"/>	Mercredi	12h15/13h00
		6	<input type="checkbox"/>	Mercredi	15h15/16h00
		7	<input type="checkbox"/>	Samedi	10h45/11h30
	Orques	8	<input type="checkbox"/>	Samedi	12h15/13h00
		1 - Débutants	<input type="checkbox"/>	Mercredi	11h00/12h00
		2 - Débutants	<input type="checkbox"/>	Mercredi	12h00/13h00
		3 - Débutants	<input type="checkbox"/>	Samedi	09h00/10h00
		1 - Confirmés	<input type="checkbox"/>	Mercredi	08h00/09h00
		2 - Confirmés	<input type="checkbox"/>	Mercredi	09h00/10h00
	3 - Confirmés	<input type="checkbox"/>	Samedi	08h00/09h00	

TARIFS

1 ^{er} de la famille	2 ^{ème} de la famille*	3 ^{ème} de la famille*	4 ^{ème} de la famille*	5 ^{ème} de la famille*
231 €	210 €	194 €	172 €	145 €

*Même foyer fiscal. Les dégressivités ne s'appliquent pas aux tarifs réduits.

INSCRIPTION 2024/2025	QS-SPORT :	<input type="checkbox"/>	DATE CERTIFICAT :
	CERTIFICAT MEDICAL :	<input type="checkbox"/>	

Saison 2024 / 2025	Payé 1	Payé 2	Payé 3	Payé 4	Payé 5	Dû
Chèques						
Carte bancaire						
Espèces						
Chèques Vacances						
Coupons Sports						
Comité Entreprise						
Pass Sport						

Il est impératif de retourner le dossier complet le plus rapidement possible, sinon le sociétaire ne sera pas licencié et ne pourra pas participer aux activités. L'accès à l'Espace Nautique lui sera refusé. Attention : Le port du bonnet de bain est obligatoire pendant les séances

BADGER AUX PORTILLONS D'ENTREE POUR CHAQUE SEANCE, EST OBLIGATOIRE !

Les indications qui seront portées sur ce document feront éventuellement l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la Loi n° 78.17 du 06 janvier 1978 relative à "l'informatique, aux fichiers et aux libertés", toute personne peut exercer le droit d'accès et de rectification prévu par celle-ci.

